

**Si le déploiement du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) semble s'être stabilisé, le nombre des validations totales continue toutefois de progresser (+ 5 % entre 2008 et 2009). L'ensemble des validations, totales et partielles, a concerné 390 diplômes du second degré professionnel et technologique, soit 54 % de l'offre globale de diplômes du second degré technologique et professionnel accessible à la VAE du ministère de l'Éducation nationale. Les deux diplômes les plus demandés, le CAP petite enfance et le diplôme d'état d'éducateur spécialisé (DEES), concentrent 27 % des dossiers examinés en 2009.**

## Diplômes du second degré technologique et professionnel : la demande de VAE reste très concentrée

Succédant au dispositif de la VAP (validation des acquis professionnels) (*voir l'encadré ci-dessous*), la montée en charge du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) a été rapide mais de courte durée. En effet, dès la première année de la mise en application de la VAE en 2003, le nombre des dossiers examinés a presque doublé, mais cette progression s'est ralentie ensuite. Depuis 2006, elle marque le pas et semble s'être stabilisée, un peu au dessus de 22 000 dossiers examinés chaque année : 22 230 dossiers ont été examinés par un jury en 2009, soit 1 % de plus qu'en 2008 (*graphique 1*).

### Des validations qui continuent de progresser

Dès 2003, la moitié des candidats à la VAE (48 % des dossiers examinés) avaient obtenu le diplôme demandé et 40 % une validation partielle. Depuis, le taux de validation totale n'a cessé d'augmenter : en 2009, 14 810 diplômes ont été obtenus par la seule validation des acquis de l'expérience (+ 5 % par rapport à 2008), soit les deux tiers des demandes examinées par un jury, contre 22 % pour les validations partielles (*graphique 2*). La part des non-validations reste stable sur la période, entre 11 et 12 % des candidats.

### La VAE, une autre voie d'accès aux diplômes

La VAP et la VAE répondent à des logiques et à des objectifs différents. La VAP (validation des acquis professionnels pour une dispense de titre) vise à faciliter la reprise d'études en permettant d'accéder à une formation diplômante lorsque l'on ne peut justifier des diplômes préalablement requis pour y accéder. Cette procédure, antérieure à la VAE, puisque mise en place en 1985, concerne encore aujourd'hui essentiellement des diplômes universitaires.

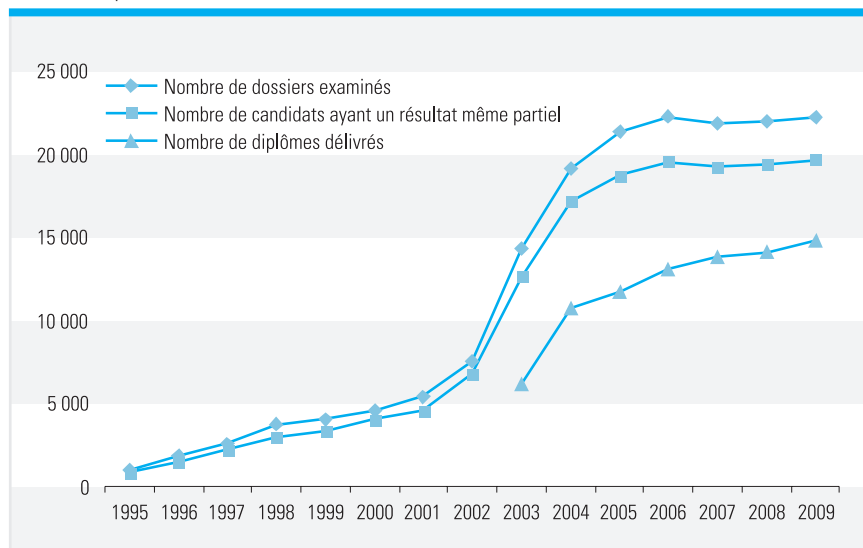
Depuis la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la VAE (validation des acquis de l'expérience) est, au même titre que la formation initiale traditionnelle, l'apprentissage et la formation continue, une autre voie d'accès aux diplômes, titres et certifications professionnelles.

En développant les possibilités d'obtention de diplôme en cours de vie active, la VAE s'inscrit comme un élément constitutif fondamental de la formation tout au long de la vie. C'est un droit inscrit dans le Code de l'éducation qui concerne l'ensemble des diplômes professionnels, sauf exceptions lorsque l'exercice de l'activité suppose la possession du diplôme.

Toute personne, quel que soit son statut, peut être candidate à la VAE dès lors qu'elle justifie avoir exercé pendant au moins trois ans une des activités, ou l'intégralité des activités, correspondant à la certification recherchée.

### GRAPHIQUE 1 – Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci (diplômes du second degré technologique et professionnel du MEN)

France métropolitaine + DOM



Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

Par ailleurs, on constate aussi que si l'éventail des diplômes demandés en VAE couvre toujours près de 60 % de l'offre globale de l'Éducation nationale, la concentration des demandes s'est renforcée entre 2003 et 2009 : en effet, en début de période, la moitié des dossiers examinés concernait onze diplômes ; en fin de période, ce seuil était atteint avec les sept premiers diplômes seulement. En particulier, le CAP petite enfance – premier diplôme demandé en VAE depuis 2005 – double son poids, qui passe de 8 à 16 % de l'ensemble des dossiers examinés.

### Un poids de la VAE important dans l'obtention de certains diplômes

La VAE a été conçue comme un outil pour faciliter la fluidité et la progression des parcours professionnels des personnes. La démarche est individuelle, mais elle peut être portée aussi par un projet collectif ; la VAE étant un moyen de résorber certaines poches d'emplois insuffisamment qualifiés ou de répondre efficacement à de nouvelles contraintes réglementaires en matière de qualification des personnes. En 2009, 2 % seulement de l'ensemble des CAP et des baccalauréats professionnels délivrés, 4 à 5 % pour les BP, BTS et mentions complémentaires (MC) ont été obtenus par la VAE. En ce qui concerne les diplômes les plus demandés, la validation totale du diplôme

par les acquis de l'expérience contribue pour près de 6 % des diplômés du baccalauréat secrétariat, 8 % des diplômés du BP coiffure, 13 % des diplômés du CAP petite enfance, 19 % des diplômés du BTS assistant de direction et près du quart des diplômés du DEES.

La VAE peut s'avérer dominante même dans l'obtention de quelques diplômes à plus petits flux : en 2009, elle représente par exemple les trois quarts des diplômes obtenus pour la mention complémentaire sûreté des espaces ouverts au public (grâce à une opération ponctuelle visant à qualifier les personnels des stades dans l'académie de Nantes) ou pour le BP conducteur d'appareils des industries chimiques.

On compte, au total, une quinzaine de diplômes où la VAE contribue pour plus de 20 % des diplômes délivrés (avec des flux totaux allant de 8 à 430 diplômés).

### Un éventail très large de diplômes

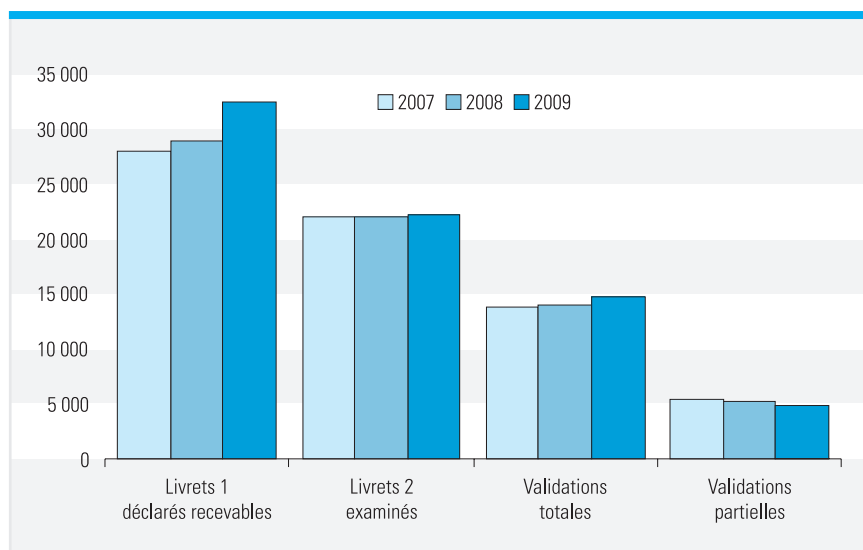
Les services des dispositifs académiques de validation des acquis (DAVA), responsables de l'accueil et de l'information du public (*voir l'encadré ci-dessous*), doivent renseigner sur les caractéristiques d'une offre très large de diplômes : plus de 700, du CAP au BTS, avec, pour chaque type de diplôme, une grande variété de spécialités proposées et autant de référentiels qui en décrivent les activités professionnelles et les compétences associées. En amont, la plupart des DAVA organisent des séances d'information collectives qui accueillent chaque année un public de l'ordre de 50 000 personnes. Conformément à la circulaire du 1<sup>er</sup> août 2003, les conseillers des DAVA réalisent aussi un important travail d'analyse plus personnalisée de chaque demande, afin de mieux en apprécier la faisabilité et d'identifier les diplômes dont les référentiels sont les plus adaptés au projet et au parcours professionnel de chaque personne. Une telle approche permet de garantir la recevabilité des demandes, les plus improbables étant réorientées avant la constitution et le dépôt du livret 1 : en 2009, sur 34 700 demandes d'accès au dispositif, 32 500 ont été

### Une procédure qui mobilise différents acteurs

La mise en oeuvre de la VAE nécessite le plus souvent la coordination de différents acteurs autour des trois grandes fonctions d'accueil et d'information, d'accompagnement, et de validation. Les DAVA assurent l'accueil et l'information du public et proposent des prestations d'accompagnement. La recevabilité des livrets 1, comme ensuite l'examen des dossiers de validation (livrets 2), sont de la responsabilité des divisions des examens et concours (DEC) qui exercent la partie obligatoire et réglementaire de la VAE. Toutefois, l'organisation du dispositif varie selon les académies et, certains DAVA, peuvent décider de la recevabilité des demandes et parfois même organiser les jurys d'examen par délégation du recteur et de la DEC. Pour assurer les prestations d'accompagnement à la VAE, les DAVA peuvent s'appuyer sur les réseaux des GRETA et certains GRETA peuvent aussi intervenir au niveau de l'accueil et de l'information du public. Les GRETA sont des groupements d'établissements publics d'enseignement (lycées et collèges publics) qui mutualisent leurs ressources et leurs compétences d'abord pour former des adultes, mais dont l'offre de prestations s'élargit de plus en plus à l'orientation, au bilan de compétences ou à la validation des acquis de l'expérience qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du Code du travail (art L6313-1).

Pour en savoir plus sur le fonctionnement des GRETA  
<http://eduscol.education.fr>

GRAPHIQUE 2 – Bilan de l'activité VAE en 2009



Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

déclarées recevables, soit un ratio de recevabilité supérieur à neuf sur dix. En 2008, les diplômes du second degré technologique et professionnel de l'Éducation nationale représentent plus de 40 % de la demande globale de VAE, ce qui continue de placer le ministère de l'Éducation nationale en première position, devant les ministères chargés de l'action sociale et de la santé (30 %), le ministère chargé de l'emploi (5 %) ou celui chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche (10 %) (1).

### Les candidats accompagnés ont le plus souvent obtenu un financement

À côté de leurs missions de service public d'accueil et d'information, les services des DAVA proposent, à titre payant, des prestations d'accompagnement pour soutenir les candidats dans leur parcours de VAE et maximiser leur chance de mener à bien leur projet (aide à la constitution du livret 2, mais aussi préparation à l'entretien devant un jury). Pour ce faire, les trois quarts d'entre eux s'appuient sur les réseaux des GRETA (voir l'encadré p. 2). Plus de la moitié des candidats examinés ont bénéficié de prestations d'accompagnement dispensées dans le cadre d'un DAVA et, pour cela, ont le plus souvent bénéficié d'une aide financière (financement dans le cadre de la formation

1. Données interministérielles recueillies par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)

continue ou aide publique). Les candidats autofinancés sont relativement peu nombreux et ne représentent pas plus de 10 % des candidats accompagnés. Les tarifs et les prestations facturées varient d'une académie à l'autre mais, en moyenne, le coût pour un candidat est de 700 euros pour 14 heures de prestations. Si les DAVA participent le plus souvent activement à la recherche de financements pour leurs candidats, peu ont recours à des modalités d'accompagnement à distance, potentiellement moins coûteuses.

Les données collectées (voir l'encadré p. 6) ne permettent pas d'établir un lien direct entre le fait de bénéficier de prestations d'accompagnement et la validation du diplôme demandé, mais on peut s'attendre à ce que l'accompagnement limite au moins le risque d'abandon. Or, entre le dépôt du livret 1 et celui du livret 2 (voir l'encadré ci-dessous), on constate un renforcement

de la part des candidats plus âgés (plus d'expérience) ou de celle des candidats visant un diplôme de niveau supérieur (niveau de formation plus élevé), et une diminution de la part des chômeurs qui, le plus souvent, cumulent les difficultés pour mener à bien un projet de VAE.

### Un public en majorité féminin et occupant un emploi

Les chômeurs représentent 27 % des demandes recevables mais 23 % seulement des dossiers déposés, ce qui indique qu'ils tendent à abandonner plus facilement. Cette part est nettement supérieure à celle des demandeurs d'emploi dans la population active, la VAE pouvant être perçue comme un moyen d'améliorer sa position sur le marché de l'emploi. Elle a progressé de quelques points au moment du remplacement de la VAP par la VAE, mais elle est restée stable depuis 2003. Elle varie selon les académies, ce qui peut refléter à la fois le dynamisme du marché local de l'emploi (les candidats demandeurs d'emploi pèsent trois fois plus lourds à la Martinique que dans l'académie de Versailles) et celui des politiques publiques qui ciblent ces publics (aides financières à l'accompagnement souvent octroyées par les Régions, relais des agences de Pôle emploi). Étant donné qu'il faut avoir cumulé suffisamment d'expérience pour pouvoir demander et réussir une VAE, seuls 12 % des candidats sont âgés de moins de 30 ans. La part des candidats plus âgés se renforce encore en fin de parcours (57 % des candidats ayant obtenu leur diplôme par la VAE sont au moins âgés de 40 ans contre 49 %

### Un parcours en plusieurs étapes

Une fois leur projet décidé et le diplôme identifié, les candidats potentiels doivent d'abord faire valoir leur droit à la VAE et justifier d'une expérience suffisante en relation avec le diplôme visé, au travers du livret 1 (le livret 1 vérifie les conditions légales d'accès à la VAE et rassemble les preuves d'au moins trois années d'expérience dans l'exercice d'une activité en rapport avec le champ du diplôme postulé). C'est la phase de recevabilité.

Une fois ce droit reconnu (livret 1 déclaré recevable), le candidat remplit un dossier (le livret 2) pour démontrer qu'il possède les compétences nécessaires à l'obtention du diplôme. C'est à ce niveau qu'il peut bénéficier d'un accompagnement (aide pour monter son dossier, analyser et décrire ses expériences et ses activités, préparation à l'entretien avec le jury). La demande de validation est enregistrée lorsque le livret 2 est déposé.

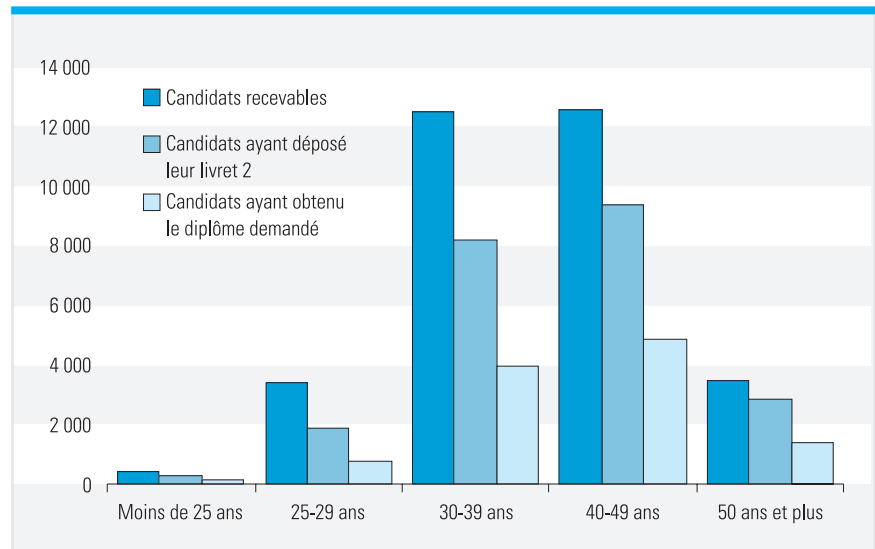
Le dossier (livret 2) est enfin examiné par un jury « constitué et présidé conformément à la réglementation du diplôme concerné » qui se prononce ensuite sur la validation du diplôme postulé.

pour les candidats recevables) et le rapport du nombre de candidats ayant obtenu une validation totale sur celui des candidats ayant déposé leur livret 2 augmente avec l'âge (de 23 % pour les moins de 30 ans à 41 % pour les candidats âgés de 50 ans et plus) (graphique 3).

Les deux tiers des candidats sont des femmes et la demande de validation par les acquis de l'expérience concerne en premier lieu des diplômes et des métiers dominés par les femmes : 90 % des dossiers visent des diplômes de la catégorie des services et, pour les deux tiers d'entre eux, il s'agit de diplômes appartenant aux secteurs très féminisés du travail social, du tertiaire administratif ou de la coiffure. Les dix premiers diplômes demandés en VAE sont des diplômes dominés par les femmes (hors VAE, les femmes représentent jusqu'à plus de 95 % des diplômés pour le CAP petite enfance, le BTS assistant de direction ou le baccalauréat professionnel secrétariat). Les emplois auxquels préparent ces diplômes sont des emplois investis massivement par les femmes, mais ce sont

**GRAPHIQUE 3 – Distribution des candidats par tranche d'âge aux différentes étapes du parcours VAE (recevabilité, dépôt du livret 2 et obtention du diplôme) en 2009**

France métropolitaine + DOM



Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

aussi des emplois pour lesquels le premier niveau de qualification requis à l'entrée est fortement apprécié (emplois du tertiaire administratif et commercial) ou des emplois accessibles par concours assortis de conditions de diplôme (le CAP petite enfance permet d'accéder aux emplois d'agents

territoriaux spécialisés des écoles maternelles ou ATSEM). Pour une très large part, le succès de la VAE semble donc répondre d'abord au besoin de sécuriser des parcours professionnels, en particulier lorsqu'elle donne accès à la titularisation dans l'emploi public. C'est certainement un objectif

**TABLEAU 1 – Les trente premiers diplômes examinés en VAE en 2009**

Intitulés des diplômes	Dossiers examinés	Candidats ayant obtenu un diplôme complet	Candidats ayant obtenu une partie du diplôme	Candidats n'ayant rien validé	Poids/ensemble des dossiers examinés
Petite enfance (CAP)	3 491	2 570	627	292	15,7
Éducateur spécialisé (DEES)	2 529	1 344	839	346	11,4
Assistant de direction (BTS)	2 447	1 660	375	412	11
Secrétariat (Bac pro)	1 067	811	168	87	4,8
Assistant de gestion de PME PMI (BTS)	674	471	123	80	3
Comptabilité et gestion des organisations (BTS)	623	410	122	91	2,8
Management des unités commerciales (BTS)	597	432	106	59	2,7
Moniteur éducateur (DEME)	576	291	175	110	2,6
Coiffure option styliste visagiste (BP)	557	250	259	48	2,5
Coiffure option coloriste permanentiste (BP)	482	230	202	50	2,2
Commerce (Bac pro)	458	382	53	23	2,1
Négociation et relation client (BTS)	390	285	49	56	1,8
Sûreté des espaces ouverts au public (MC niveau V)	294	261	32	1	1,3
Comptabilité (Bac pro)	272	208	44	20	1,2
Opticien lunetier (BTS)	264	71	144	42	1,2
Services accueil assistance conseil (Bac pro)	252	212	18	21	1,1
Maintenance industrielle (BTS)	227	149	60	18	1
Aide à domicile (MC niveau V)	214	172	26	16	1
Professions immobilières (BTS)	213	103	87	21	1
Logistique (Bac pro)	207	166	23	18	0,9
Hôtellerie, restauration option b : art culinaire, art de la table et du service (BTS)	178	111	41	21	0,8
Assistance technique d'ingénieur (BTS)	176	132	23	21	0,8
Restauration (Bac pro)	171	120	41	10	0,8
Informatique de gestion option administrateur de réseaux locaux d'entreprises (BTS)	171	80	79	10	0,8
Sécurité-prévention (Bac pro)	166	63	103	0	0,7
Sécurité civile et d'entreprise (MC niveau V)	153	98	35	20	0,7
Éducateur technique spécialisé (DEETS)	145	117	4	24	0,7
Cuisine (CAP)	139	122	9	8	0,6
Assurance (BTS)	117	65	36	13	0,5
Esthétique cosmétique (BTS)	113	27	51	30	0,5
<b>Total des dossiers examinés</b>	<b>22 234</b>	<b>14 813</b>	<b>4 866</b>	<b>2 453</b>	<b>100</b>

Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

poursuivi par les candidats au diplôme d'éducateur spécialisé (DEES) et peut-être aussi par les candidats au BP coiffure, étant donné que celui-ci est nécessaire pour ouvrir un salon.

### Une concentration des demandes sur un petit nombre de diplômes

60 % des diplômes accessibles sont demandés en VAE. Six candidats à la VAE sur dix visent un éventail réduit d'une dizaine de diplômes seulement. En tête des diplômes les plus demandés, le CAP petite enfance représente à lui seul les trois quarts des dossiers visant l'obtention d'un CAP ; les deux options coiffure, les deux tiers de ceux visant un BP. La demande apparaît un peu plus diffuse en baccalauréat professionnel et en BTS où les premières spécialités demandées, « secrétariat » pour le baccalauréat professionnel et « assistant de direction » pour le BTS, représentent chacune 30 % de l'ensemble des dossiers pour ces diplômes, toutes spécialités confondues. Toutefois, 60 % de l'ensemble des demandes de VAE pour des baccalauréats professionnels ou des BTS concernent des spécialités connexes de la gestion administrative et commerciale d'entreprise.

Les quatre premiers diplômes demandés sont les seuls à représenter annuellement plus de 1 000 dossiers au niveau national et ils totalisent 43 % de l'ensemble des demandes de validation sur le territoire (tableau 1). Cela représente une moyenne de 116 dossiers par académie pour le CAP petite enfance (plusieurs centaines pour des grosses académies comme Créteil, Lille, Lyon, Bordeaux ou Versailles, mais une dizaine seulement pour l'académie de Guyane), 97 dossiers pour le DEES (320 pour l'académie d'Aix-Marseille qui regroupe aussi, pour le jury final, les candidats des académies de Nice et de Corse contre une vingtaine pour la Guadeloupe), 75 pour le BTS assistant de direction (plus de 330 dossiers pour l'académie de Créteil contre 4 pour la Corse) et 35 pour le baccalauréat professionnel secrétariat (plus de 120 dossiers pour Créteil contre 2 pour la Corse). Moins d'une dizaine de diplômes (42 % des candidats) ont occasionné la tenue de jurys

TABLEAU 2 – VAE par académie en 2009

Académie	Demandes recevables (livret 1)	Candidats (livrets 2 déposés dans l'académie)	Poids académique/ensemble des livrets 2 déposés (en %)	Dossiers examinés par un jury de l'académie	Diplômes visés par les dossiers examinés dans l'académie
Aix-Marseille	1 302	1 172	5,1	1 150	119
Amiens	744	682	3,0	670	100
Besançon	436	297	1,3	292	69
Bordeaux	1 607	983	4,3	971	112
Caen	476	316	1,4	230	57
Clermont-Ferrand	516	344	1,5	334	80
Corse	176	99	0,4	41	14
Créteil	3 295	2 097	9,2	2 055	168
Dijon	669	486	2,1	454	87
Grenoble	1 580	1 179	5,1	1 044	132
Guadeloupe	415	350	1,5	311	50
Guyane	288	64	0,3	60	21
La Réunion	1 090	868	3,8	846	88
Lille	3 020	1 662	7,2	1 638	153
Limoges	338	253	1,1	226	64
Lyon	1 316	932	4,0	891	104
Martinique	540	499	2,2	466	64
Montpellier	979	697	3,0	666	112
Nancy-Metz	1 094	674	2,9	671	105
Nantes	950	763	3,3	775	100
Nice	1 646	1 232	5,3	1 174	126
Orléans-Tours	753	612	2,6	590	88
Paris	1 713	1 224	5,3	1 140	122
Poitiers	660	463	2,0	455	88
Reims	565	516	2,2	512	84
Rennes	1 101	863	3,7	836	112
Rouen	1 472	654	2,8	617	99
Strasbourg	1 097	940	4,1	914	140
Toulouse	887	887	3,9	883	109
Versailles	1 735	1 217	5,3	1 194	126
<b>France métro + DOM</b>	<b>32 460</b>	<b>23 025</b>	<b>100,0</b>	<b>22 234*</b>	<b>404</b>

\* Le découpage académique de la quatrième colonne ne recouvre pas exactement le même champ que la deuxième. En effet, les livrets 2 ne sont pas toujours examinés dans l'académie où ils ont été déposés et des jurys peuvent avoir été reportés (notamment pour cause d'absence au jury). Les transferts de dossiers entre académies ont pu générer des doubles comptes ou être oubliés du compte. Des corrections ont été apportées chaque fois que possible en privilégiant l'académie de tenue des jurys. Les dossiers transférés au service interacadémique des examens et concours de l'île-de-France (SIEC), en particulier, n'ont pas pu être réaffectés.

Source : MEN-DEPP, enquête n° 62

dans toutes les académies. Pour la plupart, ces diplômes représentent un flux moyen académique au moins égal à 20 candidats. À l'opposé, le spectre est beaucoup plus large et dispersé : le quart des diplômes examinés en 2009 (soit une centaine, qui regroupe au total moins de 1 % de l'ensemble des candidats) l'ont été dans une seule académie et la moitié dans moins de cinq académies ; 80 % comptent moins de trente candidats, soit moins que d'académies et 21 % un seul candidat sur tout le territoire national. Les académies doivent donc faire face à plusieurs types de demandes : d'un côté, quelques diplômes pour lesquels la demande est suffisamment large pour que chacune organise, régulièrement et deux fois dans l'année, des jurys d'examens ; de l'autre un très grand nombre de diplômes pour lesquels elle est faible, irrégulière, voire tout à fait ponctuelle.

Par ailleurs, toutes les académies ne disposent pas de l'expertise nécessaire pour faire face à toutes les demandes. La capacité de chacune à y répondre va dépendre ainsi de la richesse de ses ressources et donc de son offre locale de formation qui, elle-même, va être liée à sa taille : l'éventail des diplômes examinés en VAE est le plus large dans l'académie de Créteil (170) et le plus restreint dans l'académie de Corse (une vingtaine) (tableau 2). Ceux qui déposent leur dossier dans une petite académie auront probablement plus de chance de se voir convoquer au final par un jury d'une autre académie, ce qui peut entraîner pour eux à la fois des difficultés de déplacement et un allongement des délais de validation, en particulier s'ils ont déposé leur demande dans une académie d'outre-mer.

Dominique Abriac, DEPP A1

## Source

L'enquête n° 62 sur l'activité des dispositifs de validation des acquis de l'expérience (VAE) dans l'enseignement professionnel et technologique couvre les trente académies de France métropolitaine et des DOM. Elle fournit des indicateurs de l'activité des DAVA (dispositifs académiques de validation des acquis de l'expérience) chargés, au niveau académique, de l'information du public et de l'instruction des demandes de VAE pour les diplômes technologiques et professionnels du MEN. Les données sont agrégées par académie et remontées annuellement par chacun des DAVA.

En l'état actuel de cette enquête, on comptabilise des individus aux différentes étapes du processus, avec des informations sur leur profil (sexe, tranche d'âge ou situation par rapport à l'emploi).

Les informations remontées ne permettent pas d'éclairer la diversité des parcours individuels, notamment en termes de durée, ni de rapprocher l'abandon et la réussite de conditions objectives en matière de soutien et d'accompagnement des candidats.

## Pour en savoir plus

« La demande de validation des acquis de l'expérience se stabilise en 2008 », *Note d'Information* 10.07, MEN-DEPP, avril 2010.

« La VAE en 2008 au ministère chargé de l'emploi : le nombre de titres délivrés se stabilise », *Premières Informations, Premières Synthèses*, DARES, n° 010, février 2010.

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)  
[depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)